

Liste de matériel : petite section

- Un sac en tissu pour mettre un grand livre de bibliothèque type tote bag.
- Un petit sac à dos sans roulettes, assez grand pour contenir la gourde et un petit cahier
- Une gourde (que votre enfant saura utiliser seul) qui sera à remplir par vos soins tous les jours à la maison
- Des chaussons pour le sport, à scratchs ou élastiqués (ni CROCS, ni pantoufles)
- Un change complet à réactualiser selon la saison et la taille de votre enfant (dans un petit sac qui restera à son crochet)
- 2 boîtes de mouchoirs
- Un tablier manches longues en plastique afin que l'encre ne traverse pas
- Une attestation d'assurance scolaire « responsabilité civile » et « individuelle accidents corporels ». Attention : les deux mentions doivent impérativement apparaître sur l'attestation.

N'oubliez pas de mettre le prénom de votre enfant sur chacune de ses affaires.

Règlement du matériel scolaire 2024/2025

L'école se charge d'acheter le matériel scolaire de votre enfant. Afin de bénéficier des meilleurs tarifs, les commandes ont été passées en juin. Pour les PS, le montant s'élève à 14,20 €. Une partie du matériel sera réutilisée les années suivantes.

Vous pouvez payer la contribution volontaire en même temps. Fixée à 15€, elle permet de réduire le coût des sorties, des spectacles, d'abonner la classe à une revue ou d'acheter du matériel pour les projets de classe.

Le montant s'élève alors à **29,20 €** que nous vous remercions de régler de préférence par chèque à l'ordre de CS 272 lors de la visite le **2 juillet**.

Merci à vous et très bonnes vacances à tous !

L'équipe enseignante

